

	Report.....	3.179 35	
Concessions d'eau.....	<u>66 66</u>		66 66
<i>Perception de Taravao (3^e trimestre 1883).</i>			
Contribution personnelle.....	1.110 »		
Avertissements.....	<u>5 80</u>		
			1.115 80
Patentes fixes.....	27 09		
— proportionnelles.....	14 58		
Formules.....	7 50		
Frais d'avertissements.....	<u>0 50</u>		
			49 67
<i>Perception de Moorea (3^e trimestre 1883).</i>			
Contribution personnelle.....	300 »		
Avertissements.....	<u>1 80</u>		
			301 80
	TOTAL GÉNÉRAL.....	<u><u>4.713 28</u></u>	

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 3 décembre 1883.

Signé : MORAU.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
 Signé : GERVILLE-RÉACHE.

N° 397. — ARRÊTÉ ouvrant au budget local de 1883 divers crédits supplémentaires.

Le Commissaire de la marine, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu l'article 295 du règlement du 14 janvier 1869 sur la comptabilité publique, ensemble l'article 49 du décret du 20 novembre 1882 sur le service financier des colonies ;

Sur le rapport du Directeur de l'Intérieur ;
 Après délibération et vote du Comité des finances ;
 Le Conseil d'administration entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au budget local de 1883 les crédits supplé-